

**XXXII^e Journées
de l'Association d'Économie Sociale
Aix-en-Provence, 13-14 septembre 2012**

Titre :

VIH et accès à l'emploi : quel modèle socio-économique à partir d'une expérience locale ?

Melaine Cervera, doctorant¹ en sciences économiques,
ERUDITE (EA 437) & TEPP-CNRS (FR 3126), Université Paris-Est, 77454, Marne-la-Vallée,
France ; LISE-CNRS (UMR 3320), CNAM (membre associé).

Résumés :

Les dynamiques de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) s'observent dans le champ de l'insertion de publics fragiles vers l'emploi. L'insertion par l'activité économique (IAE) est aujourd'hui un outil des politiques publiques de l'emploi et les limites du sas sont mises en avant par certains acteurs à l'intérieur même de ce champ. À partir d'une monographie d'un groupement associatif solidaire issu du mouvement de la lutte contre le sida et des 34 entretiens qui la composent, nous proposons d'explorer une voie alternative aux cadres légaux de l'IAE, en soulignant en quoi elle porte au jour de nouveaux modèles socio-économiques, par delà ses apports et ses limites. Notre analyse conduit à mettre en avant trois caractéristiques principales de l'initiative étudiée : l'accompagnement collectif plutôt qu'individuel, le fonctionnement basé sur la délibération participative et le partage de revendications communes contestant les règles du jeu de l'insertion dans l'emploi.

The Third Sector dynamics are pointed out in the scope of the integration of fragile people towards employment. The integration by economical activity (IAE) is today a public politic of the employment tool and the chamber limits are highlighted by some actors inside this scope itself. From a monograph of an associative solidarity group related to the fight against AIDS, and the thirty-four interviews that it is composed by, we propose to explore an alternative path to the IAE legal framework highlighting what is being updated by new socio-economic model, beyond its inputs and its limits. Our analysis leads to put forward three main features of the initiative that is being studied : collective support rather than individual, the system work based on deliberative involvement and the sharing of common demands questioning the rules of integration game in employment.

¹ Doctorat co-dirigé par M. Hervé Defalvard (ERUDITE, Université Paris-Est) & M. Jean-Louis Laville (CNAM, LISE-CNRS), financé par l'association Sidaction, bénéficiant du fond de dotation Pierre Bergé.

Introduction

Cette communication présente les résultats intermédiaires d'un travail de terrain effectué dans un groupement associatif en France. Cette structure met en œuvre un accompagnement dans et vers l'emploi de personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles dues à des problèmes de santé et/ou de handicap, particulièrement liés à l'infection à VIH². Quinze associations constituent cette structure inter-associative créée en 2005. Trois d'entre elles sont étudiées car elles sont les principales employeurs : une association de lutte contre le sida, une association de commerce équitable et une association de mutualisation.

Nous abordons cette expérience à partir de la notion d'innovation sociale. En suivant les travaux du CRISES³ (Bouchard, 2011), les innovations sociales concernent le niveau des organisations et des arrangements entre acteurs, acteurs qui formulent et publicisent des problématiques sociales dans un but d'approfondissement de la démocratie et de transformation sociale, en y apportant des réponses collectives. Nous considérons alors les innovations sociales comme « une nouvelle forme d'action qui émerge et qui incite ceux qui n'y sont pas engagés à changer » (Klein, Harrisson, 2007, p.11). En cela, les innovations sociales peuvent initier de nouvelles modalités de fonctionnement collectif dans le but d'atteindre un bien commun. Elles sont également abordées par les théories de l'économie solidaire (Dacheux, Goujon, 2011 ; Laville, 2011). On peut alors considérer que l'innovation sociale correspond à des activités qui répondent à des besoins sociaux non satisfaits, par une réponse collective à des besoins émergents, dans le cadre de dynamiques qui impliquent des acteurs de différents types.

L'expérience du collectif associatif étudié se situe dans le cadre de ces innovations sociales. Sa genèse le place dans l'histoire de la lutte contre le sida en France d'une part et dans l'histoire de l'insertion d'autre part. En effet, les acteurs militants qui ont créé cette structure sont issus de la lutte contre le sida (cf. Pinell, 2002) et ont mis en place par le passé des dispositifs d'Insertion par l'Activité Economique (IAE)⁴. Se situant à la croisée des politiques publiques de l'emploi et du handicap, le groupement associatif étudié met en œuvre des modalités d'accompagnement et de gouvernance particulières qui questionnent les cadres de ces politiques publiques. Quelles sont alors les modalités d'accompagnement et de fonctionnement mises en oeuvre par cette initiative ? Quels en sont les effets sur la construction des parcours d'insertion qui s'y déroulent ?

Pour répondre à ces questions, nous proposons une approche pragmatique de l'accompagnement dans et vers l'emploi en suivant une méthode d'induction analytique (Becker, 2002, p.308). Notre objet concerne donc la construction du fait économique institué de l'accompagnement de publics fragiles dans et vers l'emploi dans un cadre associatif, en s'attachant à une approche beckerienne de la construction des faits (Becker, 2009, p.26), démarche nécessairement pluraliste. Ces faits sont construits à partir de 34 entretiens semi-directifs menés auprès des acteurs associatifs du groupement, d'observations participantes, de documentations relatives à l'organisation étudiée, d'enquêtes et de littérature sur l'histoire de la lutte contre le sida et de l'insertion dans l'emploi. Notre interprétation de ces faits s'accorde avec Becker sur la nature d'une représentation de la réalité sociale : « Un rapport sur la réalité sociale est donc un artefact consistant en énoncés de faits,

² Virus de l'Immunodéficience Humaine

³ Centre de recherche sur les innovations sociales, Québec.

⁴ Le secteur de l'IAE est encadré par plusieurs lois : loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 (définition légale de l'IAE), loi de programmation pour la cohésion sociale 18 janvier 2005 (cadre d'action des chantiers d'insertion et la mise en place des nouveaux contrats aidés), loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion du 1^{er} décembre 2008. La loi de 1998 le définit ainsi : «L'insertion par l'activité économique a pour objet de permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Elle met en oeuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.» (Article 11).

s'appuyant sur des preuves acceptables par un public donné, et en interprétations de ces faits, également acceptables par ce public » (Becker, 2009, p.28).

En suivant cette approche en filigrane, nous présentons tout d'abord les modalités de l'accompagnement dans et vers l'emploi que cette structure met en œuvre, puis nous soulignons les particularités de son fonctionnement qui éclairent son positionnement institutionnel vis à vis de l'IAE.

1. Modalités d'accompagnement dans et vers l'emploi du groupement associatif

Le groupement associatif étudié a été créé en 2005 suite à une première expérience associative menée dans la lutte contre le sida entre 1999 et 2004 (Bureller, 2001 ; *Interdépendances*, 2005). Cette première expérience avait consisté à la mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI⁵) comme support au retour à l'activité de publics concernés par le VIH/sida, en partenariat étroit avec le monde médical :

«Je pense que l'apport qu'a pu faire l'association X (cette première initiative) au niveau des relations VIH et emploi, c'est cette capacité à mettre en relation l'emploi comme activité concrète avec les services médicaux, l'accompagnement médical et la médecine du travail. C'est à dire que nous avons pu constater que cette collaboration était possible, était nécessaire et que nous sommes arrivés à la mettre en place.» (président, association de commerce équitable, séminaire ENSP du 5 octobre 2005).

Faute de financement pérenne et pour des difficultés de gestion, cette association a fermé ses portes en 2004. Les acteurs porteurs de cette initiative ont créé en 2005 une nouvelle structuration associative ayant un objet social similaire, celui du retour à l'emploi de PvVIH. Les liens avec le secteur de l'IAE sont restés tissés mais le projet associatif actuel ne consiste pas à la création de ce type de dispositif, même si l'expérience antérieure le nourrit. En 2010, pour atteindre ses objectifs, le groupement associatif solidaire met en place une stratégie d'accompagnement dans et vers l'emploi partagée entre plusieurs associations : l'association de lutte contre le sida développe dans un premier temps un accompagnement individuel, qui se déroule lors d'entretiens menés avec les personnes en difficultés. Les personnes qui entrent dans le groupement solidaire par l'association de lutte contre le sida sont des personnes concernées par le VIH et/ou le VHC⁶. «*L'objectif principal de l'association X (de lutte contre le sida) est de chercher à renforcer l'autonomie individuelle, dans une dynamique de solidarité, d'entraide et de création afin de permettre l'expression du meilleur de soi, de valider les connaissances et les expériences, pour donner à chacun sa chance de bâtir son avenir en étant acteur de sa propre vie*»⁷. De manière complémentaire, le président de l'association de commerce équitable et la présidente du groupement associatif accompagnent les salariés dans leur projet professionnel relié à l'activité concrète dans le travail, sous la forme d'un «coaching» personnalisé qui intervient spontanément au quotidien des activités.

Les démarches de retour à l'emploi mises en place s'appuient principalement sur l'ouverture du droit à la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé), considérée comme un «joker», une «carte à jouer» pour entamer un processus d'intégration ou de réintégration professionnelle (*Journal du sida*, 2009 ; Fabre, Tchobanian, 2001). En pratique, le recours à la RQTH enclenche le parcours de la personne car elle va ouvrir des possibilités d'embauche dans les structures associatives du groupement.

⁵ Les ACI sont l'une des 5 Structures d'Insertion par l'Activité Economique, considérés comme une première étape dans le parcours d'insertion des personnes « éloignées de l'emploi ». Ils se situent sur le secteur non marchand et ne doivent généralement pas dépasser la limite de 30 % d'autofinancement. L'ACI est un agrément public et peut être porté, entre autre, par une association.

⁶ Virus de l'hépatite C.

⁷ Extrait d'un dossier de demande de financement de 2010, association de lutte contre le sida.

«Quand on les reçoit, déjà on va recueillir toutes leurs demandes et ensuite, on va pouvoir présenter notre démarche et ce sur quoi on va régulièrement s'appuyer. Donc, tout ce qui va être dispositif handicap avec tout ce qui touche à la RQTH en lien aussi avec les dispositifs de formation professionnelle. Parce que sur le dernier plan AGEFIPH⁸, il y avait tout cet aspect contrat pro qui était intéressant dans une démarche de reconversion professionnelle.» (entretien, septembre 2010, Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP)).

L'intervention des accompagnants se situe également au niveau de la formation, à travers un programme dit «plate forme de qualification», qui concrétise une logique de consolidation des savoirs et des expériences.

«Elle a été mise en place officiellement fin 2008, même si elle avait commencé un petit peu avant, mais de façon pas du tout officielle pour tester un peu les dispositifs. C'est un programme qui consiste à envoyer les salariés qu'on suit au sein des différentes associations du collectif dans des programmes de formation pour leur permettre d'acquérir des compétences qui sont validées dans le parcours de qualification.» (entretien, septembre 2010, directeur).

Ce programme procède d'une veille sur les formations qualifiantes, universitaires ou professionnelles et propose aux salariés entrants ou déjà employés un départ en formation continue. Un accompagnement collectif est mis en place dans un processus d'identification des compétences de la personnes, que cette dernière a bien souvent de la peine à estimer. Les temps entre pairs font pleinement parti du processus d'activation de l'insertion. On constate ici que la dimension collective de l'accompagnement prend le pas sur la dimension individuelle.

Les modalités d'accompagnement opérées par l'association de commerce équitable reposent sur les capacités à convaincre de son fondateur, qui incite fortement les salariés à s'engager dans une logique de dépassement de soi. L'entrée en formation constitue bien souvent un défi, que le salarié a le choix de relever, dans une démarche d'émancipation. L'accompagnement prend alors la forme de ce que nous appelons la logique du défi :

«C'est comment on les met dans une position de défi mais comment on l'accompagne ce défi là. Ça marche quand même à 80 % mais c'est quand même un peu aléatoire.» (entretien, octobre 2010, présidente groupement associatif).

On peut repérer que le fonctionnement particulier de ce groupement associatif est le fait de la trajectoire individuelle de ses responsables et de son caractère fortement engagé. Cette caractéristique conduit au nécessaire engagement dans le travail de l'ensemble des salariés. Les effets positifs sur l'emploi sont à nuancer. En effet, la logique du défi peut être un facteur de fragilisation de la personne dans le travail lorsque l'encadrement n'est pas formalisé.

«Ce qui peut perdre aussi la personne dans son parcours, pour prendre l'exemple d'une personne qu'on accompagne où on essaie de faire coïncider son projet professionnel avec une création d'activité sur le site, c'est quand même à la personne elle-même de mettre en place toute cette activité alors que le souhait de la personne ça serait plus d'arriver et que l'activité soit déjà en place, d'autant plus que cette personne est en reconversion professionnelle. Donc, si la personne n'a pas toutes les billes pour monter ça, ça peut la perdre, très vite ça peut être déstabilisant et décourageant.» (entretien, septembre 2010, CIP).

Cependant, lorsque la personne accompagnée dans son parcours relève cette logique du défi et qu'elle s'inscrit dans une formation qualifiante, les effets positifs sur l'acquisition de savoirs faire et de compétences sont vérifiés, au regard de la réussite des formations engagées et des sorties du groupement vers l'emploi durable. La logique du défi peut alors avoir des effets d'émancipation. Le rétablissement de l'estime de soi est considéré ici comme un résultat positif du processus d'insertion.

«C'est vraiment énorme, parce que moi, de moi-même, jamais je me serais dit que j'aurais pu faire cette formation.» (entretien, septembre 2010, PvVIH en parcours, ancienne chargée de projet).

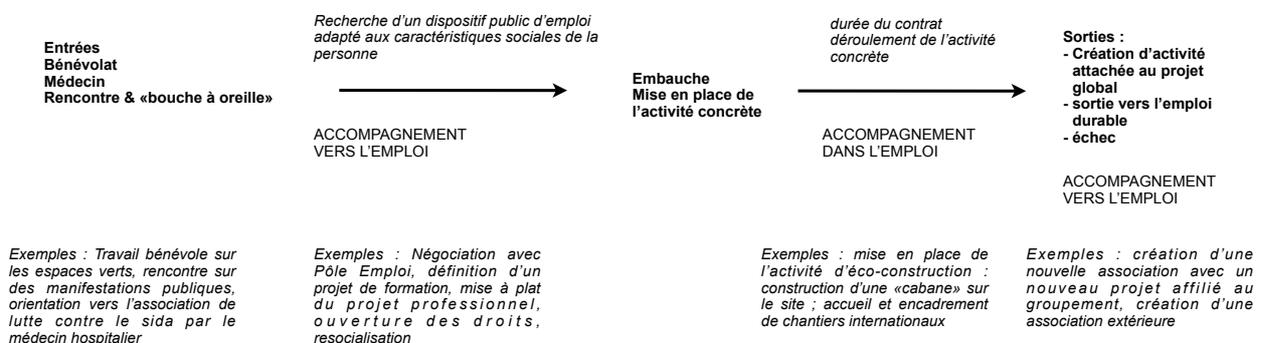
⁸ Association de Gestion des Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées. Organisme collectant l'amende des entreprises n'atteignant pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées de 6 % de leur masse salariale, et dispensant un ensemble d'aides visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement se vit également au quotidien des activités concrètes : il s'opère donc simultanément dans l'emploi. Cet accompagnement suit selon ces acteurs une méthodologie spécifique. La relation d'aide et de confiance tissée avec les PvVIH accompagnés semble être la base du développement d'une compétence plus large en terme d'accompagnement de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles :

«Toute la phase d'accompagnement qu'on a pu mettre en place sur la spécificité VIH, je pense qu'on s'est rendu compte petit à petit que finalement cet accompagnement, pour les accidentés de la vie, il était le même quel que soit le type d'accident.» (entretien, octobre 2010, ancien directeur groupement associatif).

S'ils ne se déroulent pas dans le cadre institué de l'IAE, les parcours d'insertion s'appuient sur les contrats aidés d'une part et les aides à l'emploi des personnes handicapées d'autre part. Le cadre institutionnel de ces parcours relève alors davantage du handicap que de l'insertion. L'expertise développée en terme d'accompagnement de public fragilisé s'appuie sur la connaissance des dispositifs d'aide à l'emploi, de handicap et de formation professionnelle. L'objectif poursuivi est la pérennisation des contrats dans les associations du groupement ou l'émergence de nouveaux projets associatifs, comme le montre le schéma ci-dessous, qui présente le déroulement des trajectoires à l'intérieur du groupement associatif :

Schéma n°1 : Accompagnement dans et vers l'emploi au sein du groupement associatif



Cet espace associatif semble avoir créé un espace d'insertion spécifique qui ne répond pas aux normes classiques de l'insertion telles qu'elles sont entendues par la politique publique de l'emploi⁹. En effet, la construction de ces parcours dans cet espace associatif est différente de ce que l'on peut constater dans les SIAE dans la mesure où le défi collectif sur lequel se base son accompagnement diffère de la logique de l'accompagnement individualisé à l'œuvre au sein du

⁹ Nous pensons notamment aux taux de sorties dynamiques que les SIAE doivent atteindre en trois ans pour renouveler leur conventionnement. Cf. Circulaire DGEFP n°2008-21 du 10 décembre 2008 relative aux nouvelles modalités de conventionnement des structures d'insertion par l'activité économique.

Service Public de l'Emploi (Benabdelmoumen & alii, 2012 ; Trombert, 2012). L'accompagnement dans et vers l'emploi du groupement associatif peut être considéré comme une innovation sociale au regard des pratiques courantes du champ, car il présente une nouvelle pédagogie d'insertion. Or, cette innovation n'est possible que par la délibération en place en son sein, délibération qui questionne les cadres de l'IAE.

2. Une innovation sociale qui questionne

2.1. par la délibération

Le groupement associatif a pour base de fonctionnement la délibération collective qu'il met en place à travers ses organes de décisions ou à travers différents espaces de réunion. La délibération semble être la clé de l'émergence et du maintien de l'expérimentation de modalités d'accompagnement nouvelles (Dacheux, Goujon, 2010).

Tous les six mois, le groupement associatif met en place une réunion globale formelle avec tous les salariés des associations. C'est l'occasion d'enclencher une démarche participative dans la gouvernance. Les entrées, les sorties et les départs en formation étant nombreux, ces réunions permettent de dresser des bilans et de réunir l'ensemble des salariés. Chaque salarié est invité à s'exprimer sur l'étape à laquelle il est arrivé pour mener à bien son projet.

D'autres éléments de l'ordre du collectif peuvent être à l'ordre du jour. Par exemple, lors d'une réunion de septembre 2010, une des thématiques abordées fut la participation éventuelle du groupement associatif aux manifestations contre la réforme du régime des retraites¹⁰. La dimension militante façonne alors ici le débat, quand la délibération débouche sur la décision de construire une banderole commune, avec inscrit en lettres capitales «*l'économie peut asservir l'Homme*», pour la manifestation du lendemain. La dimension militante prend ici le pas sur la dimension salariale. En effet, la question de savoir si cette participation à la manifestation s'exerce sur le temps de travail des salariés du groupement associatif n'est pas posée. Les frontières entre engagement militant et salariat sont floutées, faisant écho à une forme de militantisme salarié revendiqué généralement par les acteurs associatifs de la lutte contre le sida.

Aussi, le groupement associatif a connu de nombreuses crises internes depuis sa création, notamment au début de l'année 2010, face aux difficultés financières que rencontraient les associations fondatrices.

«Les clashes et les difficultés de trésorerie sont étroitement liés, c'est un état de fait. Après, il pouvait y avoir d'autres clashes alors que la trésorerie était un peu moins tendue, mais les gros clashes sont liés à la trésorerie. En fait, je me suis fait une raison. La première vague, je l'ai très mal vécu, j'ai dit «merde, j'ai pris un appart. Je pensais avoir une visibilité de deux ans et au bout de 6 mois on me dit que ça va peut-être tomber à l'eau». Donc, super anxiogène dans un premier temps.» (entretien, octobre 2010, ancien coordinateur association de commerce équitable).

Face à ces difficultés, le groupement a dû se structurer et de se hiérarchiser : début 2010, les responsables ont décidé de mettre en place un comité de direction et un système de référents des salariés, ainsi qu'un fonctionnement par pôles d'activité. Que ce soit au sein des pôles d'activité, entre le référent et le salarié, ou au sein du comité de direction, la délibération et le débat critique façonnent tous les échanges, particulièrement à propos de l'actualité politique et sociale. Le comité de direction est le lieu de discussions contradictoires parfois vives, révélant la dimension idéologique du groupement associatif ainsi que la dimension affective des interactions, qui mettent en tension les dynamiques d'engagement (Cervera, 2012).

¹⁰ Mouvements sociaux de l'été - automne 2010 qui rassemblèrent plusieurs millions de personnes dans la rue contre la réforme du régime des retraites, prévue par le gouvernement.

«C'est très difficile. Du coup, c'est pas facile de se placer un petit peu en arrière. Faut accepter que c'est comme ça. De toute façon il y aura toujours ça, puisque c'était comme ça dès le départ. (...). C'est une partie difficile à gérer. Je pense que c'est pas gérable, pour dire vrai. C'est une donnée, voilà. C'est un paramètre qui est là. Et c'est pas facile. (entretien, septembre 2010, adjointe responsable restauration, membre du comité de direction).

Depuis sa création en 2005, le groupement associatif est dans une réflexion constante sur sa structuration et sur son organisation. Les réflexions sur la place du travail dans l'organisation sociale, le rôle des politiques publiques d'emploi ainsi que la dénonciation de leur défaillance sont sans cesse mis en débat lors de ce type de réunion. *«C'est la première fois dans l'histoire que l'on se retrouve avec un gouvernement qui ne gouverne pas»* (réunion générale des salariés, 2 septembre 2010, président, association de commerce équitable). Le groupement associatif tend à être en quête de sens, que ce soit au niveau de la nature de ses activités ou au niveau des relations salariales qu'il tisse.

«Le plus dur c'est d'arriver à gérer avec des budgets qui diminuent et puis on le voit là, dans le contexte actuel, en plus pas favorable du tout aux moyens que l'on met en place, c'est-à-dire jouer sur les politiques de l'emploi, mais quand il n'y a plus de politique de l'emploi, ça devient assez compliqué à gérer.» (entretien, septembre 2010, directeur).

Un sentiment d'impuissance face à l'instabilité des politiques publiques d'emploi est ressenti lorsque les déficits financiers s'accumulent. Cette situation donne une teneur revendicative à la délibération, qui aboutit à la volonté d'expérimenter des nouveaux cadres d'insertion.

2.2. les cadres de l'IAE

Rappelons que les acteurs initiateurs du groupement associatif ont déjà fait l'expérience de la gestion de SIAE. Ils en soulignent aujourd'hui les écueils qui sont liés selon eux à la segmentation administrative des publics, à la procédure d'agrément des publics, et aux inégalités d'accès à la formation qualifiante.

«Ce qu'on avait à (l'association X, la première initiative portant un ACI fermée en 2004), c'était un public précaire. C'était de la dynamite. Je veux dire par exemple, les gens qui avaient les minima sociaux ne comprenaient pas que les gens qui avaient la RQTH bénéficiaient de formations autrement plus intéressantes. Il n'y avait pas de financement. Alors ça créait une violence dans les contacts. On a eu des fois des situations très lourdes à gérer quand même.» (entretien, octobre 2010, présidente groupement associatif).

L'IAE a donné lieu à de nombreuses études monographiques (Lazuech, 2005 ; Trouvé, 2007), ou plus théoriques (Defalvard, 2006 ; Autès, 1999) et à des analyses des effets des nouvelles lois qui encadrent ses pratiques (Cervera, Defalvard, 2009 ; Gianfaldoni, Rostaing, 2010 ; Gianfaldoni, 2011).

Sur un premier point, le groupement associatif se distingue de l'IAE par la revendication de la mixité des publics embauchés. En effet, cette structure accueille et emploie tout type de publics : des jeunes diplômés, des chômeurs de longue durée, des travailleurs sociaux, des personnes en reconversion professionnelle, des jeunes ayant décroché du système scolaire, des personnes en situation de handicap, des Personne vivant avec le VIH ou avec d'autres pathologies chroniques.

«Ici, on n'est pas que sur du précaire. C'est ça la dynamique. (...) Le choix était de mixer encore plus les publics et surtout de ne pas avoir que des personnes avec soit les minima sociaux, soit des séropo, qu'il y en ait bien sûr, mais qu'il y ait aussi des jeunes avec des diplômes, des anciens... Et ça je pense qu'aujourd'hui, on y est arrivé.» (entretien, octobre 2010, présidente groupement associatif).

Cette mixité des parcours et des profils s'impose comme le fil directeur des embauches et est posée comme esprit et comme philosophie du groupement associatif. L'aspect intergénérationnel, la diversité de genre, ainsi que les différentes expériences professionnelles des personnes embauchées

sont les ingrédients qui pour ces acteurs présentent les gages de la réussite des processus d'insertion.

Sur un second point, les acteurs revendiquent la création d'un espace d'insertion spécifique qui pointe les limites de la logique du sas de l'IAE, faisant des parcours d'insertion une construction limitée dans le temps. Cette critique fait écho aux débats internes à l'insertion, notamment celui qui interroge la possible création d'un nouveau statut d'entreprise dont le but «*serait soit de créer des conditions d'emploi pérennes dans les structures d'insertion, soit de faciliter le passage des salariés dans d'autres entreprises*» (Alphandery, 2011, p.94 ; cf. Duponchel, 2009).

«Parce que je pense qu'on a un positionnement qui est très spécifique, qu'en gros pour faire de l'insertion le modèle le plus adapté, ce n'est peut-être pas pour tout le monde le chantier d'insertion standard où on se rend compte que les taux de reprises d'emplois ne sont pas formidables. Donc on essaye d'inventer des nouveaux champs possibles et je pense que c'est une nouvelle plus-value du collectif de X et heureusement que ça existe pour explorer les champs possibles de l'insertion professionnelle.» (entretien, septembre 2010, directeur).

Troisièmement, l'idée de maintenir l'expérimentation des possibilités d'insertion hors des sentiers battus de l'IAE constitue une des justifications des actions de ces acteurs associatifs. Mais le corolaire de ce choix est un déficit d'encadrement des salariés, pourtant en situation de fragilisation du fait de leur trajectoire individuelle, marquée par des ruptures.

«On le voit bien, c'est quand même bien mélangé et structuré. Le problème, c'est qu'on n'a pas assez d'encadrement, on n'a pas assez de personnes pour encadrer.» (entretien, octobre 2010, ancien directeur groupement associatif).

En effet, les difficultés financières sont notamment liées au refus d'entrer dans des cadres de financement pérenne, qui pourraient être par exemple reliés à ces dispositifs d'IAE. La variabilité des aides à l'emploi et des politiques publiques d'emploi des dernières années provoque une instabilité croissante du modèle socioéconomique de cette structure mettant en péril la construction des parcours des personnes qui y sont accompagnées dans l'emploi. Le déficit d'encadrement implique une responsabilisation des salariés en parcours et un apprentissage rapide de l'autonomie au travail, ce qui n'est pas adapté aux situations les plus vulnérables. On constate donc une tension forte entre les difficultés rencontrées dans les parcours individuels et la posture militante de l'organisation.

Enfin, la problématique du non encadrement est à mettre en miroir avec une confusion des rôles entre les accompagnants et les accompagnés, chaque personne pouvant revêtir ces différents rôles à différents moments. Dans le cas des conseillers en insertion professionnelle, on peut noter que ces derniers, qui accompagnent au quotidien des salariés du groupement associatif, sont également accompagnés et formés par les responsables des différentes associations. Cette confusion des rôles, caractéristique fondamentale de cette structure, permet que se développe une acquisition de savoirs basés sur le modèle de l'expertise profane et des «*savoirs vécus*» (Cf. Callon, Lascoumes, Barthe, 2001 ; Lascoumes, 2003 ; Epstein, 2001) et met en lumière la polyvalence de l'accompagnement. En effet, quand l'accompagné lui-même prend le rôle d'un accompagnant, l'émancipation de son propre parcours est facilitée. Cette démarche découle selon nous de l'historique de la lutte contre le sida dont l'initiative est issue, basé sur la valorisation des savoirs d'expériences. La confusion des rôles dans la relation d'accompagnement construite par ce groupement associatif est une des distinctions importantes avec ce que nous avons pu observer dans le secteur de l'IAE, basé sur une relation d'accompagnement davantage construite sur la dimension éducative et à travers laquelle les savoirs sont majoritairement détenus par l'accompagnant. De manière générale, nous constatons que ces associations revendiquent une manière d'accompagner «*autrement*» qui s'éloigne d'une logique d'accompagnement issue de l'éducation spécialisée et de l'accompagnement psychosocial.

Conclusion

Si les innovations sociales émergent dans un environnement institutionnel donné en poursuivant l'objectif de le modifier en instituant progressivement des pratiques nouvelles (Cloutier, 2003), la question qui se pose alors est de savoir si l'expérimentation menée par ces acteurs associatifs est à même d'influer sur les politiques d'insertion locales.

Le modèle défendu par cette expérience doit-il entrer dans des cadres légaux existants afin de pérenniser ses actions ? Depuis le printemps 2011, le groupement associatif étudié est prestataire du Plan Local d'Insertion par l'Emploi (PLIE) pour l'accompagnement de personnes en situation de handicap vers l'octroi d'une RQTH. Cette intégration à la politique publique de l'emploi locale a des effets directs sur les modalités et sur les pratiques d'accompagnement qui doivent, pour répondre au cahier des charges du PLIE, être quantifiées et rationalisées. L'association aura-t-elle un pouvoir d'influence sur le prochain cahier des charges du PLIE ? Si oui, on pourrait constater que l'expérimentation associative peut modifier les règles du jeu de l'accompagnement dans et vers l'emploi sur son territoire en intégrant progressivement la politique publique. Si non, on pourrait être tenté de penser que les expériences alternatives sont vaines si elles ne développent pas suffisamment des capacités d'autofinancement qui leur permettraient de se passer de soutien public.

Aussi, la construction de parcours d'accès à l'emploi sur un modèle du défi et du dépassement de soi correspond à des personnes en parcours qui détiennent déjà au préalable un potentiel d'engagement et de militantisme et dont l'histoire de vie antérieure le permet. Lorsque les cassures dans les trajectoires sont trop profondes, un encadrement serré des responsables est indispensable afin d'éviter que cette logique fragilise davantage les personnes accompagnées. Néanmoins ce modèle questionne des politiques publiques d'emploi centrées sur l'individu et l'autonomie car il accentue la démarche collective dans la mise en œuvre de l'accompagnement.

Ce modèle d'accompagnement collectif est intéressant à observer dans la mesure où il donne des résultats en terme de sorties vers l'emploi durable, par l'accès à des formations qualifiantes. A l'heure où les limites du sas de l'IAE sont soulignées par un nombre croissant d'acteurs sociaux et d'acteurs publics et où les chiffres de sortie vers l'emploi durable des entreprises d'insertion avoisinent seulement 19 % en 2008 (*Dares Analyse*, 2011, p.8), cette innovation sociale peut donner quelques pistes pour réfléchir à de nouvelles modalités d'accompagnement des publics fragiles dans et vers l'emploi. Il s'agirait donc, comme souligné récemment à propos des communautés d'Emmaüs (Destremau, 2011), de renouveler les grilles de lecture de ces initiatives, non plus à partir du paradigme de l'insertion mais davantage en partant de celui des dynamiques de l'économie solidaire, ce qui pourrait nous conduire à reformuler le sas de l'insertion comme un sas indéterminé.

Bibliographie

- ALPHANDERY C. (2011), *Une si vive résistance. Entretien avec Claude Alphandery*, Paris, Rue de l'Echiquier.
- AUTES M. (1999), *Les paradoxes du travail social*, Paris, Dunod.
- BECKER H. S. (2009), *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La Découverte.
- BECKER H. S. (2002), *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte.
- BENABDELMOUMEN S., GOMEL B., ABDELWAHED M., MEDA D., THEVENOT V. (2012), *Le RSA : une monographie parisienne*, Rapport de recherche, n°69, CEE, Pôle Emploi, janvier.
- BOUCHARD M. J. (dir.) (2011), *L'économie sociale. Vecteur d'innovation. L'expérience du Québec*, col. Innovation Sociale, Presses de l'Université du Québec.
- BURELLER Y. (2001), «L'insertion difficile des personnes séropositives», *Particule*, n°7, novembre 2001, Rennes, pp. 29-31.
- CALLON M., LASCOUMES P., BARTHE Y., (2001), *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CERVERA M., DEFALVARD H. (2009), «Accompagnement dans et vers l'emploi : Profits et pertes dans les structures d'insertion par l'activité économique», *Travail et Emploi*, n°119, juillet-septembre, p. 51-62.
- CERVERA M. (2012), «L'engagement en tension : Associations et accès à l'emploi des personnes vivant avec le VIH» in Bureau M.-C., Sainsaulieu I. (éds.), *Reconfigurations de l'Etat social en pratique*, col. Le regard sociologique, Lille, Presses universitaires du Septentrion, p.313-325.
- CLOUTIER J. (2003), « Qu'est ce que l'innovation sociale ? », *Cahier du CRISES*, n°ET0314, col. Etudes théoriques, Bibliothèque nationale du Québec, novembre.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2011), *Principes d'économie solidaire*, Ellipses.
- DACHEUX E., GOUJON D. (2010), « La délibération démocratique concept clé du paradigme de l'ESS ? », *papier présenté aux Xe rencontres du RIUESS*, Luxembourg, 3-4 juin.
- DARES Analyse* (2011), «L'insertion par l'activité économique en 2008», n°19, mars.
- DEFALVARD H. (2006), « L'insertion par l'activité économique », in Naves P., Defalvard H., *Economie politique de l'action sociale*, Paris, Dunod, p.41-66.
- DESTREMAU B. (2011), «S'abriter et s'activer. Une voie alternative dans les dispositifs communautaires d'Emmaüs», *SociologieS*, Théories et recherches, [En ligne].
- DUPONCHEL P. (2009), *Le Relais, envers et contre tout*, Paris, Rue de l'Echiquier.
- EPSTEIN S. (2001), *Histoire du sida 2. La grande révolte des malades*, Paris, Les empêcheurs de tourner en rond, [1996].
- FABRE G., TCHOBANIAN R. (2001), «Les tensions actuelles entre le VIH et l'emploi», *Sciences Sociales et Santé*, vol.19, n°3, septembre.
- GIANFALDONI P. (2011), « Gouvernance territorialisée et transformations managériales dans l'insertion par l'activité économique », *papier présenté aux XIe rencontres du RIUESS*, Poitiers, 16-17 juin.
- GIANFALDONI P., ROSTAING F. (2010), « L'insertion par l'activité économique comme espace d'action publique : entre politique publique et gouvernance », *Politiques et Management Public*, vol.27, n°1, p.143-165.
- Interdépendances* (2005), «Le casse-tête des ONG», n° 58.
- Journal du sida* (2009), «Passer le cap du handicap», n° 213, octobre - décembre.
- KLEIN J.-L., HARRISSON D. (dir.) (2007), *L'innovation sociale. Emergence et effets sur la transformation des sociétés*, Presses de l'Université du Québec.
- LAVILLE J.-L. (coord.) (2011), *L'économie solidaire*, Paris, Les essentiels d'Hermès, CNRS Edition.
- LASCOUMES P. (2003), «Se déprendre de la parole du pouvoir. La mobilisation des profanes dans les secteurs médicaux et scientifiques», Collectif inter associatif sur la santé, p.1-14.

- LAZUECH G. (2005), *Sortir du chômage, retrouver un emploi. Ethnosociologie d'une entreprise d'insertion*, Paris, l'Harmattan.
- PINELL P. (dir.) (2002), *Une épidémie politique. La lutte contre le sida en France (1981-1996)*, Paris, PUF.
- TROMBERT C. (2012), « Le social auto-disciplinaire de marché, nouveau référentiel de l'insertion ? », in Bureau M.-C., Sainsaulieu I. (éds.), *Reconfigurations de l'Etat social en pratique*, col. Le regard sociologique, Lille, Presses universitaires du Septentrion, p.47-60.
- TROUVE H. (2007), *L'utilité sociale : des pratiques aux représentations. Une étude de cas dans le champ de l'insertion par l'activité économique*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, soutenue publiquement le 24 novembre 2007, Université Paris I Panthéon Sorbonne.